

en confier le contrôle à quelque ministère, je suis d'avis qu'il faudrait jeter notre dévolu sur le ministère de la Santé nationale et du bien-être social ou sur quelque autre ministère de la même importance à ce point de vue. Je ne le demande pas. Mes observations ne servent que d'antidote à celle de l'honorable député de Vancouver-Sud, et la proposition générale et complète du ministre me paraît beaucoup plus avantageuse. Si le comité du cabinet comprend tous ses collègues que le ministre a mentionnés—j'en ai suivi de près l'énumération, et j'y vois à peu près tous les ministres intéressés—et si la commission a aussi de vastes attributions, j'estime que cette solution est la meilleure qu'il soit possible de trouver pour le moment. Je dirai probablement plus tard qu'il conviendra de l'examiner dans le sens qu'a proposé l'honorable député, mais j'espère que nous jugerons plus sage de l'examiner dans le sens des autres questions qui intéressent la race humaine. Dans l'intervalle, cette formule générale et complète que le ministre propose dans le projet de loi est excellente et me semble très satisfaisante.

M. SKEY: L'article 3 a trait à la propriété, que je rattache à la défense pour demander au ministre si le Gouvernement prend toutes les dispositions possibles pour assurer la défense des mines canadiennes des usines d'énergie atomique de Chalk-River et d'autres entreprises de production de cette énergie.

L'hon. M. HOWE: Oui, cette défense est assurée.

M. SKEY: Et les mesures de sécurité sont suffisantes?

L'hon. M. HOWE: Oui.

M. SKEY: Les journaux d'aujourd'hui publient l'opinion exprimée par le commandant des forces terrestres de l'armée des Etats-Unis. Selon lui, la paix du monde dépend de l'habileté des troupes américaines à pénétrer prochainement dans tout pays agresseur afin d'y détruire toutes les usines et installations d'énergie atomique. On transportera les troupes de terre par voie des airs. Nous devons assurer la défense de nos usines contre une attaque semblable venant d'un autre continent.

M. FLEMING: Le ministre nous renseignera-t-il sur l'étendue des connaissances que possèdent ou dont recevront communication les membres de la commission de régie de l'énergie atomique et aussi les membres du comité du cabinet qui recevra les rapports de la commission? A la session d'automne, le ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements a dit, sauf erreur, qu'il était le

seul au Canada à posséder le secret de la bombe atomique ou de l'énergie atomique. Je suppose que le secret a été confié à d'autres membres d'un cercle officiel restreint, ou sera confié à ceux qui composeront la commission et au comité du cabinet chargé d'examiner les rapports de cette dernière. Sinon, d'une part les rapports de la Commission seraient de peu de valeur et l'examen par les membres du Cabinet, d'autre part, ne servirait pas à grand chose, à moins qu'ils ne soient au courant des connaissances secrètes que le ministre prétend posséder.

Le très hon. M. HOWE: Je crois que l'honorable député s'est joliment écarté du sujet. J'ai simplement dit que seul au Canada, le premier ministre excepté, je savais qu'on fabriquait une bombe atomique ou qu'on devait la lancer. Je suis certain que l'honorable député l'ignorait et qu'il ne trouvera personne qui ait été au courant. Le secret était bien gardé.

M. GRAYDON: Est-ce que le Cabinet ne le savait pas?

Le très hon. M. HOWE: Non.

M. FLEMING: Quelles connaissances possèdent ou posséderont les membres de la Commission? Seront-ils mis au courant de tous les renseignements relatifs à l'énergie atomique et à sa production? Je suppose qu'on nommera ces personnes d'après leurs aptitudes à analyser les progrès réalisés jusqu'alors et à appliquer ces connaissances à des fins permanentes et nouvelles. Est-ce ainsi qu'on peut définir les fonctions de la commission?

Le très hon. M. HOWE: La commission possèdera tous les renseignements disponibles. Elle aura la direction de l'entreprise et elle décidera des renseignements qu'on pourra communiquer aux autres. Je ne vois aucun moyen ni motif de restreindre la quantité de renseignements qu'elle possèdera.

M. FLEMING: Combien de personnes du cercle officiel posséderont ces renseignements? A combien de personnes seront-ils communiqués?

Le très hon. M. HOWE: Je ne puis imaginer à quel genre de renseignements l'honorable député pense. Les intéressés possèdent d'ordinaire toutes les données requises pour accomplir leur tâche. Voilà où en est maintenant la question.

M. FLEMING: Par renseignements, j'entends toutes les données disponibles au Canada, relativement au secret de la production de l'énergie atomique et celles qui ont trait aux autres usages possibles. Autrement dit,